



Dans un lieu public avec soirée privée, y a-t'il interdiction de fumer ?

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 13 janvier 2008

Dans un lieu public avec soirée privée, y a-t'il interdiction de fumer ?

Réponse :

L'interdiction s'applique aux lieux, pas aux évènements. S'il s'agit donc d'une salle prêtée par une collectivité locale, il y sera interdit d'y fumer.